



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

SERVICES ENVIRONNEMENT RISQUES

Unité eau, service de police de l'eau
et des milieux aquatiques

Dossier suivi par : François JEAN

Tél : 05.61.02.15.73

Courriel : francois.jean@ariege.gouv.fr

Foix, le 07 août 2019

La préfète

à

Monsieur le directeur général de l'ARS
Délégation territoriale de l'Ariège
BP 30076
1 bd Alsace Lorraine
09008 Foix Cedex

Objet : Périmètres de protection de la source AEP de Baïchou - Commune de Siguer – SMDEA

L'examen définitif du dossier de mise en conformité des périmètres de protection de la source de Baïchou sur la commune de Siguer et pour le compte du SMDEA n'appelle aucun avis de la part de la DDT.

Pour information, ce dossier relève des articles 641, 642 et 643 du code civil et les prélèvements sont hors zone de répartition des eaux. Ainsi, il n'est pas soumis à instruction au regard de l'article R214-1 du code de l'environnement.

A noter, toutefois, le faible rendement du réseau malgré une nette amélioration en 2017 à 58 %, pour un objectif de 66 % calculé à partir du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. L'impact environnemental des prélèvements sur le milieu est considéré comme négligeable.

Pour la préfète et par délégation
le directeur départemental des Territoires
Pour le directeur et par subdélégation
Le responsable du SPEMA

Jean Paul RIERA

Siège :

10 rue des Salenques
BP 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriales, Sécurité routière.
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariege.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00/11 h 15 - 14 h 00/16 h 00

Site internet : www.ariège.gouv.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

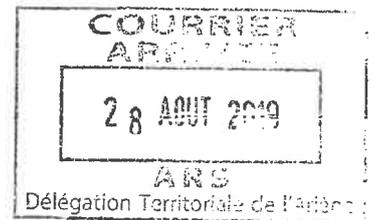
90, rue du Feretra
CS 97801
31073 Toulouse Cedex 04
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

Toulouse, le 21 août 2019

M. le délégué territorial
A.R.S OCCITANIE
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076
09008 FOIX CEDEX

V/Réf : Votre courrier reçu le 06/08/2019
N/Réf : TOU/JFR-JFR/2019-92830
Contact : Jean-François REQUIS
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de Siguer
Périmètres de protection de la source AEP de Baïchou
Examen avant enquête



Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le SMDEA relatif à l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de Baïchou qui permet l'alimentation du village de Siguer.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick FLOUR
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés

Atlantique-Dordogne 1 rue du Pré aux Moines 33049 Bordeaux Cedex tél. 05 56 11 13 20 fax 05 56 11 19 20	Adour-Garonne 1 rue du Pré aux Moines 31073 Toulouse Cedex 04 tél. 05 61 36 37 38 fax 05 61 36 37 28	Adour et Garonne 7 passage de France BP 7503 • 64075 Pau Cedex tél. 05 49 11 11 01 fax 05 49 11 11 02	Garonne-Ariège 21 rue Saint-Paul BP 11407 • 31405 Toulouse Cedex 4 tél. 05 61 43 26 87 fax 05 61 43 26 88	Rhône-Savoie-Auvergne BP 25 014 • 69015 Roanin Cedex tél. 05 44 75 66 11 fax 05 44 75 66 22
Departements 16, 33, 47, 63, 77, 87	Departements 16, 33, 47, 63, 77, 87	Departements 40, 64, 65	Departements 09, 31, 32, 81, 82	Departements 12, 15, 21, 26, 30, 39, 42, 43, 48, 57, 63, 69, 72, 77, 84, 89, 93, 97



REÇU LE :
11 SEP. 2019
PREFECTURE FOIX

Vie Rht
il y a
→ expo?
oui
m/s

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
Affaire suivie par : Alain BUGE
Courriel : alain.buge@ars.sante.fr
Téléphone : 05/34/09/36/53

Date : 9 septembre 2019

Mme la préfète de l'Ariège
DCIAT-BAT
Cellule environnement
2, rue de la préfecture
Préfet Claude Erignac
B.P.40087
09007 FOIX CEDEX

OBJET : Commune de Siguer.

Mise en conformité du captage AEP de Baïchou et de ses périmètres de protection, exploités par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

Ref : Envoi du SMDEA date du 2 juillet 2019.

P.J. : 3 dossiers d'enquête publique.
avis du SPEMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables du SPEMA et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection du captage de Baïchou, situé sur la commune de Siguer.

Ce dossier ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à sa mise à l'enquête publique.

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
la Déléguée Départementale de l'Ariège


Marie Odile AURIC-GAYOL